

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAUSASC

Séance du jeudi 5 janvier 2017 à 19 h 00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Date de la Convocation : 02/01/2017

En exercice: 15

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date d’Affichage 16/01/2017

L’an deux mil dix sept et le cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAUSASC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LOTTIER, Maire.

PRESENTS : Mesdames Evelyne LABORDE, Sophie LE FEVRE, ~~Nadège MASSÉ~~, Magali REYMONENQ, Coralie SEYTRE LAUDEBAT, Charlette VELLA, Messieurs Yves PONS, Gilbert CAISSON, ~~Hilaire ISOART~~, ~~Stéphane GIORDANENGO~~, Georges COPPIN, Fabrice D’ANGELO, Cédric MILLON, Florian ABASSIT, et Michel LOTTIER,

ABSENTS EXCUSES : Mme Nadège MASSÉ a donné procuration à Mme Evelyne LABORDE, M. Hilaire ISOART a donné procuration à M. Michel LOTTIER, M. Stéphane GIORDANENGO a donné procuration à M. Yves PONS

Madame Evelyne LABORDE a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°01/2017

Objet : Décision modificative n° 4 au budget commune

Le Maire rapporte

Monsieur le Maire informe qu’il est nécessaire d’apporter une correction au **budget communal 2016**. En effet des lignes budgétaires doivent être ouvertes en investissement afin d’y enregistrer les dépenses consécutives aux travaux réalisés en régie. Pour enregistrer ces opérations, une décision modificative est nécessaire

FONCTIONNEMENT		
Articles	Augmentation des crédits	
	DEPENSES	RECETTES
722 Immobilisations corporelles		77 431.92 €
TOTAL 042 Opérations d’ordre entre section		77 431.92 €
6068 autres matières et fournitures	4 611.92 €	
615231 voirie	11 816.00 €	
61524 entretien bois et forêts	1 800.00 €	
61558 entretien autres biens mobiliers	2 000.00 €	
6227 frais d’actes et contentieux	40 000.00 €	
6251 voyage et déplacements	7 520.00 €	
627 services bancaires et assimil	2 000.00 €	
6281 concours divers (cotisations)	2 000.00 €	
6358 autres droits	800.00 €	
TOTAL 011 Charges à caractère général	72 547.92€	
66111 intérêts réglés à l’échéance	1 700.00 €	
TOTAL 66 Charges financières	1 700.00 €	
TOTAL	74 247.92 €	

INVESTISSEMENT		
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Articles	DEPENSES	DEPENSES
2313 immobilisation en cours-constructions	77 431.92 €	
TOTAL 23 Immobilisations en cours	77 431.92 €	
2135/040 Instal.géné.agenc.aménagement construction		40 026.10 €
2138/040 autres constructions		12 939.27 €
2151/040 réseaux de voirie		20 409.07 €
21532/040 réseaux d'assainissement		4 057.48 €
TOTAL 040 Opérations d'ordre entre section		77 431.92 €
TOTAL	77 431.92 €	77 431.92 €
	RECETTES	
1323 subventions conseil départemental	3 184.00 €	
TOTAL R13 Subv. investis	3 184.00 €	

Le conseil municipal, ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

- **approuve** la décision modificative n° 4 du budget commune décrite ci-dessus.

Délibération n°02/2017

Objet : nouveau bail au profit de Yoann Castiglioni

Monsieur le Maire expose

Par acte du 29 décembre 2016, la Commune de BLAUSASC a acquis le fonds de commerce exploité jusqu'à présent par Monsieur André CASTIGLIONI, lieudit MAISON BERMON à LA POINTE DE BLAUSASC, la commune étant d'ores et déjà propriétaire des murs.

Monsieur André CASTIGLIONI était titulaire d'un bail commercial portant à la fois sur les locaux à usage commercial et sur un appartement de trois pièces situé au premier étage.

En l'état de la cession du fonds, Monsieur André CASTIGLIONI a quitté les lieux donnés à bail.

La Commune se trouve donc être propriétaire de l'appartement libre de toute occupation.

Monsieur André CASTIGLIONI nous a demandé si son fils Yoann pouvait bénéficier d'un bail sur cet appartement.

Plutôt que d'avoir un logement vacant dans ce secteur, il est demandé au Conseil de bien vouloir m'autoriser à signer un contrat de bail d'une durée de six années prenant effet le 1er janvier 2017 au profit de Monsieur Yoann CASTIGLIONI moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 300.00 € (trois cents euros).

Oui le Maire en son rapport,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Yoann CASTIGLIONI un bail d'une durée de six années prenant effet le 1er janvier 2017 moyennant le loyer mensuel de 300.00 € (trois cents euros) et tous actes subséquents

Délibération n°03/2017

Objet : demande de subvention auprès du conseil départemental relative aux frais de sécurité pour la cérémonie des vœux 2017

Le Maire rapporteur,

Cadres d'emplois	catégories	effectifs budgétaires	dont temps non complet	postes non pourvu
Filière administrative		5	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	4	1	0
Filière technique		14	3	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	2	0	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	11	3	2
Filière animation				
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	0	0
Filière police				
Garde champêtre principal	C	1	0	0
TOTAL		21	4	2

Le conseil municipal, ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Décide

- d'adopter la création d'emploi ainsi proposée,
- d'adopter la suppression d'emploi ainsi proposée
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur le poste seront inscrits au budget, chapitre 012 - article 6411

Délibération n°05/2017

Objet : demande complémentaire de subvention pour la construction des vestiaires

Le Maire rapporteur,

Rappelle la délibération 57/2016 du 1er juin 2016 relative à la construction de vestiaires au stade « Joseph Merceron Vicat » et plus particulièrement des aides demandées aux différents partenaires.

Un fond de concours d'un montant de 60 046.00 € € est demandé à la Communauté de commune du Pays des Paillons dans le cadre de cette opération.

Il rappelle que l'estimation de l'opération s'élève à 234 519.60 € HT et que le plan de financement se présente désormais ainsi :

- le Conseil régional Provence Alpes-Côtes d'Azur	50 000.00 €
- le Conseil départemental	64 427.00 €
- la Communauté de Commune du Pays des Paillons	60 046.00 €

le solde de 60 046.60 € restant à la charge de la commune.

Ouï le Maire en son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

autorise Monsieur le Maire à demander les subventions détaillées ci-dessus sans que le montant total des aides publiques ne dépasse 80 % du montant estimé des travaux.